



Direction des Affaires Scolaires

Académie de Paris

Règlement de l'appel à projet 2024/2025

Education par le Sport

dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

1. CONTEXTE

La Ville de Paris, l'Académie de Paris et Paris2024 sont convaincus que le sport peut jouer un rôle précieux dans la réussite éducative des enfants et adolescent.e.s. Les clubs et associations sportives donnent en effet accès, aux côtés des familles et de l'école, à des lieux d'apprentissage des valeurs citoyennes, d'engagement et de respect de l'autre. On peut également parfois y faire du soutien, du mentorat et de la médiation scolaire. Une pratique sportive régulière est dans tous les cas un atout pour les jeunes dans leur épanouissement, leur attention et *in fine* leur réussite scolaire.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris accompagne et soutient sur son territoire des projets d'éducation par le sport permettant de réduire les inégalités scolaires. Pour susciter de nouvelles approches, la Ville de Paris, l'Académie de Paris et Paris2024 ont lancé depuis 2021, l'Appel A Projet « Education par le Sport » afin de recueillir et financer des projets nouveaux d'accompagnement à la scolarité et dupliquer les bonnes pratiques existantes.

2. OBJECTIFS ET TYPES D'ACTIONS SOUTENUES EN 2024/2025

Pour l'année scolaire 2024/2025, la Ville de Paris, l'Académie de Paris et Paris 2024 souhaitent apporter leur concours à des projets visant à favoriser la réussite éducative des élèves en difficulté scolaire à travers cet appel à projet doté d'une enveloppe de 300.000 €.

Pour les deux premières promotions, l'initiative des projets provenait des clubs sportifs qui nouaient un partenariat fort avec des établissements scolaires.

Depuis la troisième promotion, il est souhaité que les projets soient portés en priorité sur les établissements scolaires labélisés Génération2024, en Education Prioritaire ou en QPV ou accueillant un public présentant des besoins avérés d'accompagnement à la scolarité.

Les liens avec les dispositifs de Réussite Educative à travers l'accueil d'élèves dans le cadre de parcours ainsi que la mise en place d'actions au sein d'écoles élémentaires et de collèges d'un même territoire.

Le présent appel à projet vise à apporter un soutien à des projets proposant de :

- Faire émerger des programmes d'éducation par le sport permettant de réduire les inégalités scolaires et de favoriser la réussite éducative des élèves en difficulté scolaire ;
- D'associer de manière régulière (hebdomadaire par exemple) un volet éducatif ou d'accompagnement à la scolarité à la pratique sportive ;
- De rapprocher les établissements scolaires et le mouvement sportif afin de créer des synergies ;

3. CONTENU DU DOSSIER

a. Porteurs de projets autorisés à répondre à l'appel à projet

Cet appel à projet est ouvert aux clubs et associations sportives en capacité de mettre en place des temps d'aide à la scolarité (ou œuvrant en partenariat avec une association intervenant dans ce domaine) et répondant aux besoins d'un ou plusieurs établissements scolaires de proximité du 1^{er} et/ou 2nd degré pour des élèves de cycle 3 (CM1 / CM2 / 6^e).

Les porteurs de projets devront s'assurer dès le dépôt du dossier des partenariats établis avec ces établissements scolaires.

Le porteur de projet devra décrire précisément son offre et remplir le dossier en annexe.

b. Public.s visé.s

Il appartiendra aux porteurs de projets d'identifier en lien avec les équipes pédagogiques des établissements partenaires les publics cibles concernés par les actions mises en place.

Les publics cibles suivant seront prioritaires :

- Les élèves en difficulté ou situation de décrochage scolaires ;
- Les habitants des Education Prioritaire et/ou QPV.

c. Evaluation des projets

Les projets devront présenter des critères d'évaluation tant qualitatifs que quantitatifs s'appuyant sur des indicateurs clairement définis dans le dossier de candidature. Les résultats devront être évalués à l'aune des publics ciblés et des objectifs fixés initialement.

d. Coûts des projets

La Ville de Paris prendra en charge, par octroi d'une subvention sous la forme d'une convention d'objectifs, au maximum 80% du coût total de l'action, sur la base du budget présenté par les porteurs des projets pour un an.

Le montant d'aide sollicité pourra faire apparaître un besoin d'accompagnement financier sous forme d'incubation et/ou d'aide à la mise en consortium entre acteurs du projet.

e. Locaux

Les projets devront se dérouler dans les locaux fournis par les porteurs de projet situés sur le territoire parisien ou au sein de locaux utilisés par les structures partenaires.

4. CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront étudiées par un jury de sélection et pourront également, sur décision de celui-ci, faire l'objet d'une présentation. Le jury sera notamment représenté par des membres de la Ville de Paris, de l'Académie de Paris, de Paris2024 et de personnalités qualifiées. Le jury analysera les dossiers de candidatures sur la base des critères suivants énoncés par ordre décroissant :

- Critère 1 : le projet d'éducation par le sport apprécié au travers de son impact social et de ses vertus pédagogiques ;
- Critère 2 : La cohérence opérationnelle du projet (méthode de suivi et d'évaluation) et les moyens mis en œuvre ;
- Critère 3 : l'identification du ou des public.s cible.s ;
- Critère 4 : la diversité des partenaires accompagnant le porteur du projet.

5. REMISE DES DOSSIERS DES STRUCTURES CANDIDATES

Les structures souhaitant répondre à cet appel à projets devront envoyer leur dossier de candidature complété de façon dématérialisée par mail, à l'adresse suivante : dasco-teamjop@paris.fr, en veillant à indiquer en objet « AAP-Education par le Sport promo 5 ».

[*Dossier de candidature à télécharger](#)

Les candidatures devront être transmises au plus tard le 30/06/2024.

6. CONTACT

Pilotage du projet par la DASCO :

lucas.degrey@paris.fr et jessica.passionolive@paris.fr

Pour le suivi et les interactions avec les établissements scolaires :

marc.lesaffre@ac-paris.fr et etienne.barraux@ac-paris.fr

Pour le suivi et les interactions avec les équipements sportifs :

michael.richard@paris.fr